

Décision

Générale

colonial

Décision n° 274 concernant les services d'Etat.

n° 274

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date de publication
8 mars 1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de contrat de sept mois à passer à Neuilly-Plaisance (S.-et-O.) che M. Fourmaux, 88, avenue Foch est accordé à M. Clavies Roland, technicien radio-téléimprimeur qui aura accompli le 21 mars 1961 un séjour ininterrompu de deux ans, 4 mois, 19 jours dans le Territoire. L'intéressé qui sera accompagné de son épouse et deson fils né le 23 avril 1959 quitterà le Territoire par première occasion maritime à compter du 21 mars 1961 (groupe III). M. Clavies Roland percevra avant son départ en monnaie locale l'allocation de congé et les indemnités à caractère familial dues pour la période de congé. La dépense est imputable au Budget de l'Etat.